

Compte Rendu

CA 09 juin 2023

Absents excusés : Camille, Patrick J.

Présents : Amal, M. Hélène, M. Odile, Monique, Loïc, J. Luc, Fatiha, M. Claude, Pierre, Véronique, Georgina, Élisabeth, Michel, Nicole, Patrick A, Anne.

Election du bureau

Co- présidents : Monique, Anne, Loïc, M. Hélène

co-secrétaires :M Odile, Elisabeth

Trésorière : Georgina

Trésorier adjoint : J. Luc

Ces personnes sont toutes élues malgré 2 réserves à propos du nombre de 4 co-présidents.

Les personnes présentes sont conscientes que la formation des 21 et 23 juin sur la gouvernance peut amener à modifier notre organisation.

Georgina souhaite que l'on désigne un président référent pour les signatures notamment des demandes de subvention.

Véronique est intéressée pour participer au bureau sans mandat électif précis. L'assemblée donne son accord.

MOG propose l'instauration de personnes ressources tournantes qui pourraient être désignées à chaque CA jusqu'au CA suivant.

Patrick quitte sa fonction de « personne ressource ».

Michel continue de participer à ASTI Info et continue les ateliers du mardi

Michel et J. Luc continuent de gérer la boîte mail

Les dates des réunions de bureau seront peut-être amenées à changer selon les disponibilités des nouveaux élus. Le mercredi est proposé.

Présidence de la MDS

La présidence de la maison des solidarités est assumée par 3 associations membres pour une durée de 2 ans. Michel a assumé ce rôle pour l'ASTI (avec Terres de lien et l'ARPE) pendant plus de 2 ans. Il souhaite arrêter. Sa décision est acceptée à l'unanimité par le conseil d'administration.

A ce jour seules les associations Artifaille et ARDEAR postulent.

Patrick J. ne souhaite pas représenter l'ASTI à la présidence mais veut bien continuer de superviser la compta (avec géomédia)

Réunions du CA

Le rythme mensuel est conservé a priori.

En revanche, Anne demande que l'on ne fasse pas dans la même semaine une réunion de CA et une réunion technique.

Le calendrier suivant est adopté :

- Lundi 3 juillet
- Lundi 4 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 6 novembre
- Lundi 4 décembre

Ce calendrier sera à refaire en janvier certaines personnes étant susceptibles de devoir composer avec d'autres obligations.

Dysfonctionnements et maltraitance des usagers par la préfecture

Les effets de la dématérialisation :

Nombre de personnes n'arrivent pas à fournir les documents demandés sur le site. Quelquefois c'est un problème de compréhension ou de mot de passe égaré. Véronique et Fatiha ouvrent une permanence pour aider les personnes reçues le lundi matin à régler les problèmes liés à la dématérialisation.

Parfois c'est un problème de dysfonctionnement réel au niveau de la préfecture.

2 exemples sont évoqués :

- La préfecture a ouvert un « pôle numérique », censé aider les personnes à remplir leur dossier. Un couple ne parvenant pas à répondre aux questions posées sur internet a tenté de joindre ce pôle pour se faire aider. On lui a renvoyé le message « nous vous invitons à faire votre demande par internet ».
- « Julie » il s'agit d'une dame de 67 ans, retraitée et titulaire d'un titre de séjour. Elle en demande le renouvellement. On lui demande de fournir un certificat de travail ou de formation. Suite à une explicitation de la situation par Elise, on lui demande maintenant de donner des preuves de bénévolat. A ce jour, le dossier est bloqué, cette dame ne perçoit plus sa retraite.

Que pouvons-nous faire ? Une action en justice au cas par cas ? Une intervention dans la presse ?

Anne contacte le collectif « bouge ta pref ». Il est également envisagé de saisir la défenseure des droits

Organisation de l'été

La protection sociale est maintenue jusqu'au mercredi 12 juillet inclus et reprendra le 6 septembre
Concernant la permanence courrier, une réunion technique est programmée pour le 15 juin, le CA prendra acte de ses décisions.

Les permanences juridiques dépendent des congés d'Elise et de Camille qui ne sont pas encore déterminés.

Concernant les activités : Marie France Jacquin et Catherine Pesnelle ne souhaitent plus les organiser.
Une réunion du groupe passerelle va être organisée pour faire le programme de l'été. La liste en sera communiquée aux profs de français afin qu'ils informent leurs élèves.

Questions diverses :

Place aux assocs : le CA donne son accord pour y participer.

Restau sauvage : Le lieu est repris par la mairie, il devient la salle de quartier de la grâce de dieu. L'ASTI y aura une salle pour ses activités du mardi matin. Inauguration le 22 juin.

Invitation adressée par le maire aux associations le vendredi 9 juin à 10 heures : Nous pourrions y aller pour poser le problème de nos locaux dans l'avenir. En effet nous ne savons toujours pas jusqu'à quelle date notre bail précaire va être maintenu. Nous pourrions revendiquer une maison des solidarités gratuite, comme cela se pratique dans d'autres villes, d'autant plus que nous n'avons pas de subvention de fonctionnement : Nous n'obtenons que des subventions par projet. Celles-ci nous sont accordées par le CCAS. Michel et Marie Hélène s'y rendront.

Réunion nouveaux bénévoles : Suite aux travaux des ateliers de l'AG il est d'ores et déjà convenu de la séparer en 2 temps : un pour les bénévoles étrangers, un pour les bénévoles français de manière à répondre de manière adaptée aux problématiques différentes posées dans l'un et l'autre groupe. Véronique souhaite que l'on travaille sur la mise en place d'un groupe de traducteurs.

Prochain CA : le lundi 3 juillet à 17 heures 30.